

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

Nombre de membres en exercice : 15
Présents et représentés : 11
Compte rendu affiché le 09/11/2017

L'an deux mil dix-sept le trente et un octobre, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/10/2017, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, David MERY, Virginie BOUVARD, Patrice LACHENAL, Christiane BOURAS adjoints, Sandrine BAUDET, Philippe SAUTIER, Matthias BLANDIN, Jean-Romain BRIQUE conseillers.

Procurations : Elodie BUSSAT à Sandrine BAUDET et Philip FUHRMANN à Philippe SAUTIER

Absents : Carole CONS, Cécile DUPARC, Tanaïs DE SURMONT et Daniel FOEX.

A été nommé secrétaire : Jean-Romain BRIQUE
Le compte-rendu du 26/09/2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

• Modification des statuts :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de modifications des statuts portant sur différents points :

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : l'intégration de cette nouvelle compétence sera effective dès le 1^{er} janvier 2018. Le projet des statuts en définit son périmètre et précise la possibilité pour la Communauté de Communes du Genevois (C.C.G.) et éventuellement d'instaurer une taxe correspondante.

Assainissement et Eaux pluviales :

Afin que la C.C.G. n'exerce la compétence « Eaux pluviales » qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, il convient de basculer la compétence assainissement en compétence facultative et non pas optionnelle.

PCAET (Plan Climat, Air, Energie Territorial) - protection de l'environnement et biodiversité :

Les interventions de la CCG se renforçant et/ou se précisant dans ces domaines respectifs (obligation d'élaborer un PCAET, accompagnement des initiatives liées à l'énergie citoyenne, aux projets de méthanisation, actions dans le domaine de la préservation de la biodiversité et suites du contrat corridors), il convient de compléter les statuts sur ces points.

Voirie dans les ZAE transférées :

Il est proposé de transférer la gestion de la voirie « d'intérêt communautaire » inhérente aux zones d'activités et économiques transférées, d'en permettre l'entretien par la CCG et de conserver la DGF bonifiée.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications de statuts telles que proposées.

• Approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Transfert des zones d'activités dans le cadre de la compétence développement :

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, en date du 10 juillet 2017 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

- **Conditions de valorisation patrimoniale des terrains du domaine privé des communes à commercialiser suite au transfert de compétence des ZAE :**

Monsieur le Maire rappelle que la C.C.G. a repris, au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la compétence « développement économique », la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques. Dans le cadre de ce transfert de compétences, il convient aujourd'hui d'acheter 3 parcelles aux Communes de Neydens, de Vulbens et de Viry. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions du transfert en pleine propriété des parcelles B 1684, ZL 0127 et B 0651 situées dans les ZAE aux conditions mentionnées ci-après et telles que décidées par le Conseil Communautaire :

Commune propriétaire	N° parcelle	Surface	Prix total HT
Neydens	B 1684	446 m ²	6 690 €
Vulbens	ZL 0127	22 434 m ²	336 510 €
Viry	B 0651	232 m ²	3 480 €

- **Conteneurs de tri sélectif :**

M. le Maire propose de conclure une convention avec la C.C.G., compétente en matière de tri des déchets, dans le cadre de l'achat de conteneurs de tri sélectif. Il précise qu'une aide financière pourra être obtenue par le SIDEFAGE, cet organisme pouvant verser des subventions uniquement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette aide sera ensuite reversée à la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à conclure cette convention avec la C.C.G.

- **Divers :**

REGENERO : cette nouvelle plateforme de services s'adresse aux particuliers souhaitant une rénovation énergétique de leur habitat. Contact sur Regenero.fr ou au 04 58 57 00 87.

Transports scolaires : les utilisateurs sont de plus en plus nombreux sur le secteur du Vuache avec une augmentation de 5 % depuis 2016.

Cette hausse pourra être maîtrisée du fait notamment de la création du futur collège du Vuache, projet qui reste toujours à l'étude à ce jour.

Maison de santé : ce projet encadré par neuf communes du Vuache comprendra diverses professions de santé, laboratoire, médecins, kinésithérapeute et para-médicales ainsi qu'un logement. Les travaux débuteront en 2019-2020 pour une ouverture prévue en 2021. Le financement sera réparti entre les neuf communes propriétaires.

2. Projet VIALARON :

M. le Maire explique que le CAUE a été contacté pour une réflexion quant à la réhabilitation de ce bâtiment en logement et en commerce. L'assemblée décide, à l'unanimité, de conclure une mission avec cet organisme pour l'accompagnement de ce projet, et ce jusqu'au choix de l'architecte, pour un montant forfaitaire de 2 600 € TTC.

3. Urbanisme :

Certificat d'urbanisme :

- Me GAUTHIER : vente parcelle B 1653 – 33 Impasse de la Classe
- Me De GRUTTOLA : vente parcelle B 1821 – 252 Route de Novéry

Déclarations préalables :

- Fabienne LETOURNEUR : 270 Route du Champ à la Moine – implantation d'un nouvel abri de jardin – avis favorable.
- Marie-Claude CHAUSSE : 666 Route de Vigny – implantation d'une serre tunnel et pose de panneaux photovoltaïques.
- Boris LABOURIER : implantation d'un abri-voiture ouvert – avis défavorable (longueur mitoyenne non conforme au règlement du PLU en vigueur).

Permis de construire :

- Hervé SAUTIER : Route de Novéry – création d'un appartement dans un vieux bâti – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

4. Extension Boulangerie :

Le permis de construire ayant été obtenu, des études de sols doivent maintenant être réalisées. Des devis ont été demandés aux sociétés Equaterre et Géotec. L'assemblée, à l'unanimité, approuve la proposition de la société Géotec (offre la moins-disante) pour un montant 1 350 € HT.

5. Travaux-Assainissement Epagny :

Epagny : M. LACHENAL explique que les travaux d'assainissement se poursuivent sur le haut d'Epagny et les derniers branchements seront effectués au printemps 2018. Le goudronnage de la Route du Mont par la société COLAS débutera le 6 novembre.

Aménagement place : finalisation de la sécurisation (dos d'âne – zone « 30 » et résine sur la place piétonne).

Travaux d'éclairage public : modification de l'éclairage existant sur les hameaux de Vigny et d'Epagny et pose de candélabres sur la Route du Mont et la Route du Devin.

6. Auberge la Goutte d'Or :

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le contrat d'entretien de la chaudière avec la société Weishaupt pour un coût de 248 € HT/an.

Une publicité a été effectuée pour la gérance de l'auberge communale libre à compter du 1^{er} mai 2018.

7. Environnement :

Noël 2017 : pose des illuminations le 29/11/2018 et dépose la semaine du 15/01/2018 par la société Marc FAVRE.

La décoration sera assurée par la commission environnement.

Mme BOUVARD explique qu'une réflexion est en cours pour l'acquisition d'un renne en 3D.

Décharge d'inertes (stade de foot) : il est rappelé à l'assemblée que l'entreprise BESSON loue un site communal ayant pour vocation l'exploitation d'une décharge d'inertes et la mise en dépôt temporaire et définitif de matériaux sur la parcelle B 894.

Le montant annuel pour la mise à disposition de ce site est fixé à 3 500 €.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, de reconduire cette convention jusqu'au 31 décembre 2018. A cette date le site devra être finalisé selon les plans approuvés.

Projet : une réflexion sera initiée par la commission Environnement pour un projet de parcours santé d'ici la fin du mandat.

8. Scolaire :

ATSEM : pour faire suite à la démission d'un agent du SIVU des écoles un recrutement est en cours pour son remplacement (30h/semaine scolaire).

Semaine des 4 jours : résultats du sondage effectué auprès des parents et des enseignants : « OUI » à 87 % pour un retour à la semaine des quatre jours.

9. Finances :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée.

10. Divers :

11 novembre : cérémonie à 11h au Monument aux Morts.

Recensement 2018 : La campagne aura lieu du 15 janvier au 17 février 2018. La commune recrute deux agents recenseurs du 2 janvier au 28 février 2018. Une publicité a été affichée.

Jonzier Infos : M. MERY explique que le bulletin municipal paraîtra désormais deux fois par an au lieu de trois. Il explique que sa conception nécessite beaucoup de temps et de matière et que le site internet peut désormais pallier à cette troisième parution.

Sécurité Vigny : des parents souhaiteraient un aménagement piétonnier sur la Route de Vigny notamment pour la sécurité des écoliers. Une réflexion est en cours.

Forum Séniors : 14/11 à l'Arande de St Julien – Transport des personnes âgées assuré par PROXIGEM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,
M. MERMIN**